

Contre la précarité !

Le saviez-vous ? Précaire est un mot qui vient du latin (precarius) et qui veut dire littéralement "qui s'obtient par la prière" ; il passe ensuite dans le domaine du droit et désigne ce qui est accordé à titre révocable, pour devenir par la suite synonyme d'instable, incertain, fragile.

Depuis quelque temps, cet adjectif a donné naissance à un substantif : le précaire, plus couramment utilisé au pluriel : les précaires qui constituent une catégorie de salariés ayant comme point commun de vivre une situation de fragilité, d'instabilité, d'incertitude de leur travail. Ils se définissent alors non pas par ce qu'ils font, mais par le contrat de travail qu'ils subissent...

Le travail précaire, qui dit bien par son nom tout l'inconfort et la difficulté qu'il implique, se répand : il envahit le secteur privé et la fonction publique, vient remplacer des postes qui étaient dit "à durée indéterminée", "fixes", "stables". D'après l'observatoire des inégalités, "13 % de salariés occupent un emploi précaire. Il s'agit pour une très grande part de contrats à durée déterminée, qui

représentent 1,8 millions de personnes et 8 % de l'ensemble des emplois. Les deux-tiers travaillent dans le secteur privé. L'intérim et les contrats aidés forment chacun 2 % de l'ensemble des emplois salariés." A ce propos, Laurence Parisot (MEDEF) avait osé affirmer, l'an passé, que tout étant précaire dans la vie, le travail pouvait bien l'être aussi.

Mais cette précarisation croissante fragilise toute la société, parce qu'elle implique une dégradation des conditions de travail (un travailleur en situation précaire

n'est pas en position de force pour défendre ses droits) ; parce qu'elle entraîne souvent des difficultés à développer une vie sociale (quitter le domicile parental, fonder une famille...) ; parce que la situation de travailleur précaire tend à devenir une situation de long terme, sans possibilité d'obtenir un emploi durable ; parce qu'elle dégrade l'ensemble des conditions de travail et de recrutement.

Face à la multiplication des contrats et à leur complexité, une réponse peut être de débrouiller des situations au cas par cas, mais la lutte doit impérativement passer par des actions collectives de défense des précaires. La résistance doit être collective car la précarité s'infiltré partout : dans le droit du travail, dans le pacte social mis à mal quotidiennement. La précarité imposée aux plus jeunes, notamment, est un laboratoire social du projet capitaliste du vivre-pour-vivre. Notre utopie est à l'opposé : construire les bases d'une société sans précarité où le donner-à-vivre serait l'axe principal.

SOMMAIRE

Assistants d'éducation :

- Les 5000 précaires de Darcos
- Les droits des A.E.D.

RESF :

De bonnes nouvelles

1er degré :

- Démantelement de l'école publique : travaux pratiques en CTPD et CDEN

2nd degré :

- TZR de l'académie : unissez-vous

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Directeur de la publication :

Gildas Thomas

Bimestriel, abonnement : 8 €.

Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé et plié par eux.

ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305

Site : sudeducation50.free.fr/

Démantèlement de l'école publique : travaux pratiques en CTPD et CDEN !

La politique éducative (et générale !) du gouvernement provoque de vives réactions de la maternelle à l'université. Les enseignants, les parents d'élèves, les lycéens et les étudiants démontrent leur unité et leur détermination à ne pas se laisser dépouiller de ce bien public qu'est l'Ecole, en grand péril face aux attaques incessantes. Concrètement, les 13 500 postes supprimés dans l'éducation nationale ont des conséquences sévères et la rentrée 2009 s'annonce difficile suite aux décisions prises par l'IA, dans un climat tendu, lors du dernier CTPD.

La Manche rend 10 postes au Calvados, 17 postes RASED et 4 postes « mis à disposition » sont supprimés. Soit - 31 postes pour un écart prévisionnel de -380 élèves. Que l'on cesse d'avancer les arguments fallacieux sur les évolutions démographiques ! L'an dernier, pour mémoire, le prévisionnel fut démenti par les chiffres. Mais soyons sereins, malgré cette ponction, « le P/E (nombre professeurs / nombre d'élèves) ne sera pas affecté à la rentrée 2009 » dicit l'IA. Pour la carte scolaire (fermetures et ouvertures de classes), le bilan est sans appel :

- 25 mesures de fermetures définitives et 7 fermetures conditionnelles !
- et seulement 5 ouvertures définitives et 1 conditionnelle.

Curieusement, nous avons pu constater de sérieux écarts : l'IA ayant des chiffres souvent bien inférieurs à ceux des écoles. A l'heure du « Tout informatique », on peut se demander à qui profitent ces différences sensibles. Enfin, venons-en aux Rased. Leur déstabilisation est patente :

- 17 postes supprimés sur 65 ! Des Rased qui, conséquences inéluctables, effectueront bien moins de prises en charge d'élèves en grande difficulté.

- 5 surnuméraires sont créés ! Mais à quel prix ? Ce sont 5 postes qui sont ponctionnés sur la carte scolaire. Et leur pérennisation est quasi inexistante puisque la suppression des Rased est d'ores et déjà planifiée.

- des Rased totalement déséquilibrés par les fermetures de poste. Mais faut-il rappeler que ce sont les IEN qui pilotent les Rased de leur circonscription ?

Faire croire que l'on ajuste au mieux, que l'aide personnalisée (2h de soutien), par ailleurs fortement contestée et constestable, va pallier la disparition des Rased, tient du mensonge envers les familles et du mépris envers les enseignants. La vérité est que ce gouvernement se moque complètement des



élèves en grande difficulté et du droit à l'éducation des générations futures.

Par ailleurs, sur le dossier hautement conflictuel de la fusion d'écoles, nous exigeons que les conseils d'école soient consultés et s'expriment par un vote **respecté**.

En conclusion, d'année en année, des milliers de postes sont supprimés dont des postes dits « périphériques », pourtant si précieux pour tous les élèves. Les retraits planifiés pour les rentrées futures sont la marque d'une orientation purement comptable et idéologique. Comptable car il s'agit d'économiser sur les budgets en terme d'enseignants. Et idéologique car c'est une volonté de destruction de l'éducation nationale qui est à l'oeuvre. Volonté de détruire un bien public gratuit et laïque, pour revenir à un enseignement réduit au minimum (un enseignant = une classe) et de préparer une décentralisation, rendue seulement possible par cette disparition de milliers de postes.

Notre responsabilité est très claire : il nous faut mettre toutes nos énergies pour mobiliser très largement afin de contrer ces orientations funestes et imposer une politique au service d'une école publique, laïque, gratuite, ambitieuse, prenant en compte les besoins de chacun..

Les 6 collectifs manchois de l'éducation ont décidé de nombreuses actions. Nous comptons évidemment sur la participation du plus grand nombre et nous vous convions à rejoindre les écoles, collèges... mobilisés.

TZR DE L'ACADEMIE, UNISSEZ-VOUS !

On ne choisit pas de devenir TZR ! De plus en plus, dans un contexte de suppressions massives de postes, cette mission est davantage subie que choisie. Il ne s'agit pas ici de se faire les chantres d'un combat catégoriel mais d'attirer l'attention sur des conditions de travail qui se détériorent d'année en année. A toutes fins utiles, rappelons que le TZR est un enseignant titulaire nommé sur une zone de remplacement.

Aujourd'hui les TZR sont fatigués ! Fatigués d'être considérés comme des variables d'ajustement car s'ils ont la chance d'être affectés sur une année scolaire c'est fréquemment sur deux - et de plus en plus dans notre académie comme dans les autres - sur trois établissements souvent situés dans des communes différentes et non limitrophes. Difficile dans ces conditions d'assurer un suivi optimal des élèves sans parler de la fatigue engendrée par ces déplacements incessants. La situation n'est pas plus enviable pour ceux assurant des remplacements de courtes et moyennes durées. Ils sont parfois contraints de passer dans la même année du collège au lycée, de faire cours à des élèves de BTS ou de découvrir les spécificités du lycée professionnel – ce qui peut se traduire pour certains par une bivalence imposée. Les titulaires sur zones de remplacement se retrouvent ainsi à devoir s'adapter dans l'urgence à chaque situation, à poursuivre au pied levé des projets lancés par les collègues absents ou à reprendre à quelques jours d'un conseil de classe les fonctions de professeur principal. Ne parlons pas des suppléances très éloignées du domicile se traduisant par une grande fatigue et des problèmes d'organisation pour ceux qui ont une famille !

La pénibilité de la mission de remplacement est vécue aujourd'hui avec d'autant plus de colère qu'elle n'est pratiquement plus valorisée. Une bonification de 90 points est attribuée au bout de quatre ans de bons et loyaux services et ensuite... plus rien ! Autant dire que l'espoir de décrocher un poste fixe est bien mince ! Et que dire des ISSR (indemnités de sujétion spéciale de remplacement) ? Elles n'ont pas été augmentées depuis des années et sont aujourd'hui proratisées (payées uniquement les jours de présence alors qu'elles ne peuvent être assimilées à des frais de déplacement). Enfin, en terme d'avancement de carrière, il faut se montrer patient ou fataliste : les inspections se font attendre et pour la note administrative, il n'est pas rare que le chef de l'établissement dans lequel est rattaché le TZR mais où il n'exerce pas, se contente de l'appréciation suivante : « TZR. N'a pas exercé dans l'établissement. Maintien de la note. »

Dans ce contexte déjà difficile, l'annonce de la suppression pour la rentrée 2009 de 3000 postes de titulaires sur zones de remplacement a suscité des

réactions d'incrédulité de la part de nombreux collègues. Il faut savoir qu'un TZR qui est victime d'une mesure de carte scolaire se voit attribuer 1500 points....pour une autre zone de remplacement ! Certains ont déjà fait savoir qu'ils n'envisageaient pas une seconde de se voir séparés de leur famille. Moins de TZR sur une zone de remplacement c'est également des conditions de travail encore plus difficiles; et le recours à des personnels précaires ne peut en aucun cas être une réponse à l'exigence de qualité et de formation caractérisant notre service public d'éducation (il va de soi que nous sommes tout à fait solidaires de nos collègues précaires dans leur combat pour une reconnaissance de leur mission qui doit se traduire par une offre de formation et d'intégration au sein de l'Education nationale).

Il faut aujourd'hui refuser l'inacceptable et tenter de se fédérer pour peser sur les décisions qui NOUS concernent – les syndicats, faute de combattants, ne peuvent pas tout. Plusieurs collectifs de TZR ont déjà été créés dans d'autres académies et il est temps pour nous de suivre leur exemple. C'est pourquoi, nous invitons tous les TZR de l'académie de Caen à nous rejoindre pour unir nos efforts et défendre nos droits, à savoir d'abord :

- Une gestion humaine des remplacements
- Un établissement de rattachement fixe comme le prévoit les textes
- Des bonifications qui tiennent compte de la pénibilité de la mission de remplacement
- Le respect des zones de remplacement (pas de remplacement hors-zone)
- Pas de remplacement hors-discipline
- Un délai pédagogique de 48 heures avant chaque remplacement

Nous appelons également les collègues exerçant en poste fixe à se montrer solidaires de notre lutte en refusant les heures supplémentaires lorsqu'elles représentent l'équivalent d'un poste dans une discipline. Aujourd'hui plus que jamais rappelons-nous que « les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas ».

Zohra Saget
Pour nous joindre par mail :

Bonnes nouvelles de RESF !

Samedi 21 février, le Collectif contre le Racisme et les idées d'extrême droite a organisé un concert. L'objectif était de collecter des fonds pour accompagner les "sans-papiers" dans leurs démarches et notamment pour faire face aux frais d'avocat et de déplacement vers la Préfecture de Saint Lô ou les tribunaux de Caen.

L'actualité a montré toute la nécessité d'oeuvrer car le concert a aussi été l'occasion d'organiser la mobilisation autour de Nathan Epée Epée, jeune lycéen camerounais du lycée Tocqueville, vivant en France depuis 2002, interpellé les jours précédents à Valenciennes et placé en centre de rétention à Lille-Lesquin. Après avoir vu un juge des libertés et de la rétention, Nathan est sorti samedi du centre de rétention administrative. Il restait néanmoins sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, examiné le mardi suivant au tribunal administratif.

Dès le week-end, les réseaux de Caen, où Nathan a des attaches, de la région Nord Pas-de-Calais et de Cherbourg, où il est scolarisé, ont organisé la mobilisation et ont marqué leur soutien à Nathan. Le lycée Tocqueville - ses professeurs, ses élèves - s'est mobilisé lundi toute la journée pour Nathan, le Collectif a organisé une manifestation le soir même et l'arrêté a été rejeté, et que Nathan bénéficie désormais d'une autorisation provisoire de séjour. Il est clair que la décision du tribunal administratif a été infléchie par la mobilisation des camarades de Nathan au lycée Tocqueville.

Victoire pour Nathan donc comme pour les familles Daraselia et Métrévili qui ont obtenu, fin décembre, après cinq années de lutte, un premier titre de séjour qui leur permet de circuler librement, d'habiter dans un véritable appartement, de travailler, de vivre en somme !

Le succès du concert organisé samedi a montré que de plus en plus de citoyens s'indignent de la politique d'immigration choisie et des drames humains qu'elle engendre. Si Besson a succédé à Hortefeux, la même politique indigne reste en vigueur, la chasse reste toujours ouverte. Restons vigilants.

2008 :
29799 expulsions
soit 1799 expulsions
de plus que la
commande de
Sarkozy.

Résultats :
promotion pour
Hortefeux,
Besson à
l'immigration,
29799 expulsions,
29799 drames
humains

2009 : continuons à
résister !



Pour rappel

Permanence d'accueil aux étrangers à la Maison
des Syndicats

le mardi de 17 h à 19 h (local de la Fsu)
le vendredi de 10 h à 12 h (local de Sud).

REFUSER
L'INACCEPTABLE



Les AED et les non titulaires de droit public ont des droits !

Les AED ont droit aux prestations d'action sociale au même titre que les agents titulaires, les agents non titulaires liés à l'Etat pour une durée d'au moins six mois, affirme la circulaire du 23 juillet 2007 relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles et qui annule et remplace les précédentes circulaires.

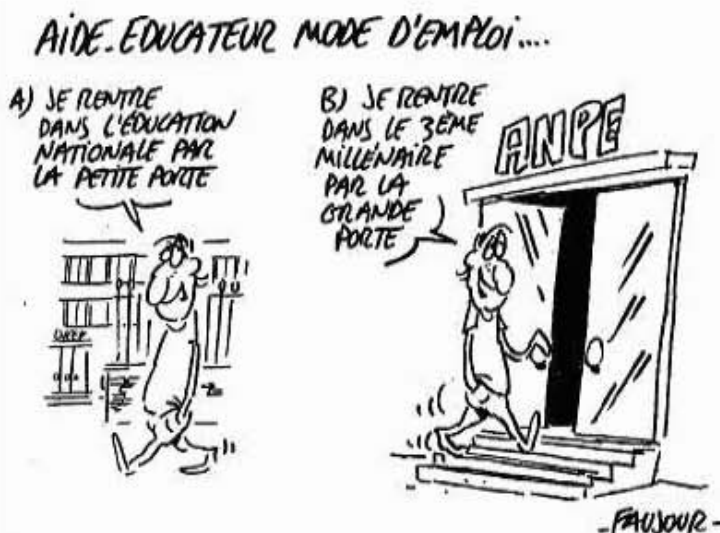
L'information est d'importance quand on connaît la précarisation croissante et les difficultés des personnels.

Ainsi, AED... peuvent prétendre à des prestations d'action sociale d'initiative

académique (ASIA) concernant notamment

des aides pour garde de jeunes enfants (familles aux horaires atypiques ou décalés), aide aux études (frais de entrée, logement et déplacement des étudiants), aide aux vacances, aux séjours collectifs organisés, aide au logement (caution, installation frais de déménagement), secours en cas de difficultés passagères par suite d'événements imprévus ou exceptionnels, prêts à court terme et sans intérêts en cas de difficultés passagères.

Ces aides existent, vous pouvez en bénéficier, il ne faut donc pas hésiter à vous renseigner et à en faire la demande en prenant contact auprès de l'assistant social de votre département (par le biais des secrétaires de vos établissements ou directement), auprès de vos représentants syndicaux qui ont des élus en CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale) et/ou en CAAS (Comité Académique d'Action Sociale) et des services sociaux en faveur des personnels de chaque inspection académique : ia50-social@ac-caen.fr



Droits des Assistants d'éducation : MIN ... able !

Personnel de l'Education Nationale, les Assistants d'Education ont, de ce fait, un certain nombre de droits et l'accès à des prestations sociales parmi lesquelles le CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour faire garder leurs enfants, par exemple.

L'accès à ces prestations est soumis au fait de posséder un code MIN qui figure sur les bulletins de paye. Or ce code se trouve nulle part !

Investigations.

A force de patience et de temps, auprès du lycée Leverrier, gestionnaire des AE dans la Manche, qui renvoie vers l'Inspection Académique, auprès des services de l'Inspection qui renvoient vers les services du rectorat, auprès des services du Rectorat, et même en Commission Académique d'Action Sociale, où Sud éducation siège, on finit par apprendre que ce mystérieux code MIN est un code attribué par le Ministère de l'Education Nationale à ses personnels – MIN = Ministère. Bon sang mais c'est bien sûr !

Curieusement, il ne figure pas sur les fiches de paye des AE qui ne peuvent donc – chacun en convient – avoir accès aux CESU, entre autres choses. Simple, non ?

Alors le Rectorat veut bien transmettre. Mais cela dépend du Ministère ! Car il faut modifier LE logiciel d'édition des bulletins de paye des AE.

Ledit Ministère, joint par téléphone, a bien du mal déjà à savoir quel peut être le service concerné.

On est en mars. L'interpellation des services a commencé en octobre. On ne désespère pas mais, décidément, pour les droits des personnels : MINABLE !

Le 12 février, X. Darcos sur RMC, répondant à une question sur la formation des maîtres déclarait :

Il n'y a « aucune raison aujourd'hui objectivement [de repousser la réforme de la formation et du recrutement des enseignants à 2011, comme le demande le bureau de la Conférence des Présidents d'Universités]. D'ailleurs, on me dit "les universités ne voudront pas préparer les étudiants à cela" ; vous savez, **moi je** recrute 14 000 personnes ; on va les trouver les gens pour passer **nos** concours. Et aujourd'hui, un professeur sur deux qui est recruté **par moi** , n'est déjà pas passé par des systèmes de formation des maîtres. Il a tout simplement une licence ou une maîtrise, et il se présente à **nos** concours et il les a. **Donc moi** je n'ai pas absolument besoin d'entrer dans des discussions sibyllines avec les préparateurs à **mes** concours. Je suis recruteur . **Je définis les concours dont j'ai besoin** . **Je** garantis la formation professionnelle des personnels que **je** recruterai . Après, chacun **nous** suit, ou pas. »

Les choses sont claires. Peu importe qu'il y ait ou non, au sein du service public, des préparations aux concours de recrutement des enseignants du service public : la porte est tenue grande ouverte aux préparations par des organismes privés.

Mais le plus choquant dans ces propos dignes d'un chef d'entreprise c'est qu'on assiste à une confiscation de la chose publique des plus inquiétantes pour la démocratie.

IUFM et masterisation: une logique d'économie budgétaire qui concerne toute la société.

C'est de la formation des enseignants que dépend à court terme l'éducation proposée dans tous les établissements de France. →

Début mars, c'est à dire à 4 mois de la fin de l'année universitaire, les étudiants qui veulent devenir enseignants n'ont toujours aucune visibilité sur les possibilités de formation et de préparation aux concours.

La précipitation avec laquelle la formation est imposée vise à empêcher tout débat et toute distance critique sur ses conséquences.

Les futurs enseignants auront au cours de leur formation, au mieux un mois de stage en responsabilité (mais pas tous, les masters autres qu'enseignement permettront aussi de présenter les concours). A moins que l'accès aux stages en établissements ne soient limités aux seuls admissibles aux concours. On peut s'interroger dans cette hypothèse sur le sens d'un master enseignement pour les autres.

La diminution drastique des stages mettra aussi en péril la formation continue dans le primaire – le projet ne dit rien de celle déjà si restreinte des profs du secondaire.

La suppression du statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré équivalent à un plan social de 20 000 postes accentuera le tri social des étudiants.

La masterisation délèguera l'évaluation de la formation aux universités. Dans le contexte de leur mise en concurrence, elle fragilisera le caractère national des concours et l'égalité entre les régions. Le tarissement des postes aux concours entraîne déjà l'augmentation du recrutement des enseignants sans statut. A terme il pourra se faire aisément sans concours en puisant dans le vivier des titulaires de master avec comme conséquences une remise en cause du statut de la fonction publique pour tous les personnels de l'Education nationale ainsi qu'une régionalisation du recrutement.

Rien dans ce projet ne représente d'avancé significative.

Nous demandons:

- le retrait de ce projet de réforme
- le maintien de la licence comme diplôme nécessaire permettant de se présenter aux concours
- le maintien d'un institut spécifique de formation professionnelle
- l'allongement de la formation professionnelle correspondant à deux années salariées pleines après l'obtention du concours, avec un master délivré à la fin de la formation.

Médiateurs de la réussite : les 5000 précaires de Darcos : une très grave agression contre la Vie scolaire et le Service social !

Dans le grand projet gouvernemental de démantèlement du service public, une nouvelle étape vient d'être franchie. Avec l'annonce mercredi 21 janvier 2009 du « recrutement de 5000 agents, en emploi aidé pour prévenir les familles de l'absence de leurs enfants », DARCOS affiche son mépris pour les équipes éducatives (C.P.E., A.S., surveillants, C.O.P.) et surtout la vie scolaire, chargés au quotidien du suivi des élèves et du contrôle des absences. Le Ministre découvre que « l'absentéisme mène au décrochage, qui conduit à l'échec scolaire, lequel mine l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ». On s'étonnera d'une telle déclaration ! C'est en effet à des centaines de suppressions de postes de CPE et à la baisse drastique des postes aux concours auxquelles il se livre depuis qu'il est aux affaires. Or ces personnels, recrutés après un concours particulièrement exigeant, sont justement formés à la délicate mission de prévenir le fléau de l'absentéisme dont DARCOS fait mine de s'émouvoir. En précisant que "les solutions actuelles pour y remédier ne fonctionnent pas », il dénigre le travail quotidien des Vies scolaires et des Services sociaux scolaires. Il dissimule, sous ce mépris dont il est coutumier, les innombrables réussites obtenues auprès des élèves en difficulté, dans des conditions de travail pourtant sans cesse dégradées.

La création d'un nouvel emploi précaire (49 médiateurs de la réussite dans la Manche), recruté sur critères sociaux, payés 400 euros mensuels pour une période de 6 mois, n'est en aucune façon une réponse adaptée à la situation. Ou bien c'est affirmer que les métiers de l'éducation ne nécessitent, ni ne méritent de qualification particulière ! Pourtant même un contact téléphonique avec des familles n'a rien d'anodin. C'est un acte professionnel nécessitant la mise en œuvre de connaissances, de qualités d'analyse, de relations et de propositions et naturellement fondé sur la création d'une relation durable avec les familles. La Vie scolaire n'est pas une plate-forme téléphonique ni un centre d'appel, nouveaux modèles semble-t-il du ministre de la Démolition nationale. Et, nouveau scandale, les « médiateurs » seront les seuls, avec l'assistante sociale scolaire, à pouvoir se rendre au domicile des familles ! DARCOS prévoit pourtant dans sa grande lucidité (!)- que ces « médiateurs (...) seront opérationnels dès le mois de mars" !! Et le ministre compte-t-il organiser des stages de formations tous les 6 mois afin de former des personnes dont les acquis ne seront pas transférables ailleurs ? Les procédures de ce type, mises en place notamment dans les Hauts-de-Seine, n'ont abouti qu'à la désorganisation et à la multiplication du nombre d'interlocuteurs rendant plus difficile la communication avec les parents.

L'Education nationale est pourtant dotée, en principe, de tous les personnels, compétents et formés (assistantes sociales mais aussi infirmières, médecins, conseillers d'orientation-psychologues...). Mais SARKOZY-DARCOS les suppriment peu à peu des établissements.

Depuis l'an dernier de nombreux établissements sont entrés en lutte pour préserver ou obtenir des postes de CPE et d'assistants d'éducation (à noter : moins 140 temps pleins prévus dans l'Académie, les deux prochaines années). Dernièrement, au collège Paul Langevin de Drancy, les parents, inquiets pour la sécurité des élèves, ont mené une opération "collège désert" afin d'obtenir un deuxième CPE. L'Inspection académique fait preuve de tout autant de dédain qu'à l'égard de ses personnels en déclarant que "la revendication est totalement démesurée" ! Et, plutôt qu'un poste de CPE, veut imposer un audit de la Vie scolaire !

Cette mesure s'inscrit clairement dans la stigmatisation des familles des quartiers populaires, sans que la misère économique et sociale ne soit le moins du monde évoquée comme cause des difficultés des élèves. Rappelons, enfin, que la tactique gouvernementale de démantèlement se fait par catégorie. La décentralisation des personnels TOS (effective depuis janvier), la destruction des MI-SE, remplacés par les assistants d'éducation (précarisés), l'attaque sur le lycée professionnel, la disparition du RASED en primaire correspondant avec les nouvelles interventions d'assistants



Nous revendiquons :

- un métier centré sur le suivi individuel et collectif de l'élève, une Vie Scolaire qui puisse lutter efficacement contre les ruptures et l'exclusion scolaires et sociales.
- des moyens humains augmentés : recrutement massif de CPE, pas d'établissement sans CPE, un poste pour 200 élèves,
- une formation initiale et continue ambitieuse et autogérée pour tous les personnels de la Vie Scolaire
- des équipes d'étudiants-surveillants en nombre suffisant et exerçant dans des conditions de travail et de rémunération améliorées.
- du temps de concertation interne, mais aussi avec les autres personnels (enseignants, médico-sociaux, COP...) dans des réunions de synthèse formalisées.
- l'arrêt de toutes les mesures sécuritaires à l'école (collaboration avec les services de répression, video-surveillance, fichage des élèves...)

SUD-éducation appelle au rejet des 5000 précaires DARCOS-AMARA. Nous appelons à refuser en conseil d'administration l'autorisation au chef d'établissement de signer les contrats !

*L'union syndicale
Solidaire a l'honneur de
vous annoncer la
naissance du syndicat «
Sud Lycéen Manche ».
Longue vie et belles luttes !*

et c'est ça
que vous
appelez
un heureux
événement ?



Jacques Faisan

je suis sûr
qu'il est même pas
baptisé !

**Permanences
SUD-éducation**

Judi et vendredi :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h45

A l'IUFM de St-Lô : le deuxième
jeudi de chaque mois, le matin
à la cafétéria.

Tel : 02 33 04 46 12 ou

Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse : Maison des syndicats,
54 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg

Courriel :

education.sud.manche@wanadoo.fr

**- - - - - Adhérez à Sud
Education ! - - - - -**

66% de votre cotisation est
déductible de vos impôts !

*Sud Education Manche : à diffuser,
"photocopier", afficher, découper,
plier, recopier, collectionner, colorier,
critiquer....*

Congrès de cherbourg : the place where to be !

Tous les trois ans la fédération nationale des syndicats Sud Education se réunit en congrès (débat, propositions, orientations...). Cette année le congrès aura lieu à Cherbourg du 4 au 8 mai. Un événement pour Sud Education Manche !

Tous les adhérents y sont conviés

Pour plus d'infos : <http://sudeducation50.free.fr/>